



Communiqué de presse

Fin de la trêve hivernale : l'inquiétude pour les plus précaires



© ADSF - Camille LE BERRE / Maraude sanitaire à Gare du Nord, Paris / Mai 2020

Le 10 juillet dernier, des milliers de personnes en situation de grande précarité se sont vues indiquer qu'elles devraient quitter leur solution d'hébergement ou de logement, suite à la fin de la trêve hivernale.

Pour l'année 2020, le gouvernement avait fait le choix de prolonger cette trêve hivernale en raison de la crise du Covid-19. Les personnes les plus précaires avaient pu être temporairement hébergées dans des logements et hôtels sociaux. Cette décision était nécessaire, puisqu'elle répondait à une urgence sociale et sanitaire massive. Les annonces de la Ministre déléguée au logement ce dimanche 12 juillet permettent aux associations de rassurer les personnes suivies et mises à l'abri, mais pas de leur proposer une solution pérenne et satisfaisante, car à ce stade, le 115 reste toujours inaccessible.

En effet, la crise sanitaire a plus durement touché les plus précaires, par de fortes baisses, voire des suppressions, de revenus. Si le plus fort de la crise sanitaire semble derrière nous, ses conséquences économiques, sociales et humanitaires rendent catastrophique la situation des personnes et familles en grande précarité.

L'ADSF – Agir pour la santé des femmes alerte sur les difficultés que rencontrent les femmes à trouver une simple mise à l'abri, un hébergement ou encore un logement - et pour avoir accès à leur droit au logement. Sans solution d'hébergement ou de logement, elles ne peuvent pas recevoir leurs convocations à des rendez-vous médicaux, leurs résultats à des tests de dépistages et/ou d'examens médicaux ; elles ne peuvent pas suivre de traitement de manière adéquate. Dans la rue, elles sont surexposées à toutes formes de violences.

La question de la mise à l'abri des personnes en situation de grande précarité est donc aussi un enjeu de santé publique. Alors que les signaux d'une reprise de l'épidémie se multiplient, l'ADSF tient à souligner l'importance pour ces femmes de se protéger elles-mêmes du virus, mais aussi de protéger les autres : leur famille, leur entourage, et la société dans son ensemble.

Si la crise du Covid-19 n'aura pas permis d'avancée ou de prise en compte par le gouvernement de la santé comme prérequis à l'amélioration des conditions de vie des plus précaires, les associations auront néanmoins travaillé à une articulation moins cloisonnée et moins dysfonctionnelle de la santé et du social, dans leurs actions en réponse à la crise sanitaire.

L'ADSF se tient donc à dispositions des autorités sanitaires pour réfléchir à une solution globale, pour agir sur les conditions de vie et la situation de santé des femmes en grande précarité.

Marie ROLLAND, chargée de plaidoyer | chargee_plaidoyer@adsfasso.org | 0610582220

À propos | Fondée en 2001, l'ADSF concentre ses activités vers les femmes les plus démunies pour leur accès à des soins adaptés à leur genre et l'amélioration de leur santé selon les termes définis par l'Organisation Mondiale de la Santé : un bien-être tant sur le plan physique, que mental et social. Présente en Ile-de-France et à Lille (depuis 2019), ce sont ainsi des équipes mobiles composées de sages-femmes et/ou médecins, de psychologues cliniciens, de travailleurs sociaux ou encore des femmes Repaires et citoyens formés à la médiation de santé qui se rendent auprès des femmes sur leur lieu de vie (bidonvilles, hôtels sociaux, bois, rue, campement, métro, gare) ou qui les accueillent, dans les locaux du 18ème arrondissement ou à la Cité des Dames dans le 13ème. L'ADSF oriente et accompagne la prise en charge par le système de santé de droit commun français et la mise en place du parcours de soins et de santé et propose des informations, des dépistages, l'évaluation de leur état de santé et de leur parcours de vie, ainsi que les produits indispensables à leur hygiène.